

# ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Mercredi 25 septembre 1957,  
à 10 h. 30

New-York

## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Casey (Australie).....	135
Discours de M. Ardalan (Iran).....	139
Discours de M. Serrano (Chili).....	143
Discours de M. Figl (Autriche).....	144

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. CASEY (Australie) [*traduit de l'anglais*] : En tant qu'Australien, je suis particulièrement heureux de féliciter sir Leslie Munro, un Néo-Zélandais, de son élection comme Président de l'Assemblée générale. Nous connaissons ses capacités et son intégrité, ainsi que sa longue expérience de l'Organisation. Des liens solides unissent l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Associés étroitement en temps de paix comme en temps de guerre, nos pays se retrouvent côte à côte dans les institutions créées pour empêcher la guerre. C'est donc avec une grande satisfaction que nous voyons les Nations Unies honorer de leur choix l'un de nos amis le plus proches.

2. Notre président sortant, le prince Wan Waithayakon de Thaïlande, a eu à conduire les travaux de l'Assemblée générale durant une session historique et extrêmement difficile. Il a su diriger des débats tumultueux avec une rare sagesse et une distinction remarquable.

3. Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui, depuis cinq ans, met ses capacités au service de notre organisation et qui, nous l'espérons, continuera à nous prêter son concours.

4. Si l'on excepte les séances consacrées au problème de la Hongrie lors de la reprise de la onzième session qui s'est terminée il y a deux semaines, six mois à peine se sont écoulés depuis la fin de la série de séances laborieuses que nous avons tenues à la fin de 1956 et au début de 1957. Ce fut une période d'une exceptionnelle importance. La dernière Assemblée générale a vu le retrait des forces britanniques, françaises et israéliennes de la zone de Suez et de la région du Sinaï, conformément au point de vue de la grande majorité des pays représentés à l'Assemblée générale.

5. En revanche, au même moment, l'Union soviétique, au mépris de l'opinion mondiale, a écrasé impitoyablement le soulèvement spontané du peuple hongrois qui essayait de recouvrer sa liberté.

6. La semaine dernière [684<sup>ème</sup> séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a invité l'Assemblée à adopter une déclaration de principe sur

la coexistence pacifique entre les Etats. M. Gromyko propose que cinq principes soient incorporés dans une déclaration à laquelle adhèreraient tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces cinq principes sont les suivants : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats ; non-agression ; non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, pour quelque motif d'ordre économique, politique ou idéologique que ce soit ; égalité et profit mutuel ; et enfin, coexistence pacifique. Tout ce que je dirai pour le moment de cette proposition c'est que, après ce que l'Union soviétique a fait en Hongrie, cette déclaration, dans la bouche du Ministre des affaires étrangères de l'URSS, représente le comble du cynisme.

7. Je suppose que chacun de nous a pris connaissance du rapport [A/3592] rédigé par le Comité spécial pour la question de Hongrie, nommé par l'Assemblée. A ceux qui ne l'auraient pas fait, je voudrais recommander de le lire, et plus spécialement les chapitres II et XVII. Il s'agit là de l'un des documents les plus importants de notre époque. Il n'expose pas une opinion, mais des faits établis, qui ont été rassemblés par les représentants de cinq petites nations appartenant à chacune des grandes régions du monde. Ce rapport montre la véritable nature du système de gouvernement communiste et des méthodes auxquelles recourt l'Union soviétique pour exercer son contrôle sur les affaires intérieures des pays qu'elle tient sous sa domination. L'Assemblée a fait sien à une écrasante majorité le rapport que le comité des Cinq a présenté sur les terribles événements qui se sont déroulés en Hongrie en octobre-novembre 1956.

8. Je pense que l'épisode hongrois — si j'ose m'exprimer ainsi — et le rapport dont il fait l'objet auront porté au communisme soviétique un coup plus rude qu'aucun des événements qui se sont produits au cours de la dernière génération. Nous avons eu la preuve que le communisme est détesté même par ceux qui ont grandi à son ombre et qui n'ont connu aucune autre forme de gouvernement. L'Union soviétique a eu la preuve que pour appuyer le communisme en temps de guerre, elle ne peut compter sur les 60 ou 70 divisions de mercenaires levés dans les pays satellites d'Europe.

9. Mais, plus que tout cela peut-être, ces événements ont ouvert les yeux de tous les peuples du monde qui se disaient "non engagés" et leur ont révélé la véritable nature du communisme. Les peuples de tous les pays se sont imaginé à la place du malheureux peuple hongrois. Lorsqu'on nous demande ce que l'Organisation des Nations Unies a fait pour aider la Hongrie, nous pouvons seulement dire que nous avons contribué à exposer la véritable nature du communisme et peut-être aussi à rendre plus difficile la répétition de semblables horreurs.

10. Le peuple australien ne croit pas que le régime qui sévit à l'heure actuelle en Hongrie représente le peuple hongrois. Nous estimons que la prétendue délégation de Hongrie n'a aucun droit de siéger parmi nous. Puis-je ajouter que l'Australie a accueilli 15.000 réfugiés hongrois comme immigrants au cours des neuf derniers

mois et que nous leur offrons maintenant la possibilité de refaire leur vie dans notre pays. Compte tenu du chiffre de la population australienne, c'est une proportion plus élevée que celle qui a été admise par aucun autre pays du monde.

11. J'en viens maintenant au grave problème du désarmement. C'est un problème qui intéresse tous les individus, hommes et femmes, de tous les pays du monde. Contrairement à certaines des questions dont nous traitons ici et qui n'intéressent directement qu'une ou deux nations ou un groupe de nations, le problème du désarmement intéresse au premier chef tous les êtres humains. L'homme de la rue vit dans la peur constante de voir le monde plongé d'un moment à l'autre dans les affres de la mort.

12. En un mot, ce que tous les êtres humains veulent par-dessus tout, c'est éviter une nouvelle guerre. La réduction pure et simple des armements n'est pas une fin en soi; elle constitue un indispensable commencement. Le monde est tourmenté par une profonde méfiance et par des soupçons qui ont empêché jusqu'ici les groupes de puissances rivales d'aboutir dans leurs efforts vers la paix. La question du désarmement est le point essentiel du plus grave problème qui se pose à l'humanité à l'heure actuelle.

13. Il n'y a rien à gagner à faire montre d'un vague optimisme sur une question de cette importance. Nous n'avons pas non plus le droit de tromper les peuples du monde en nous éloignant de la réalité. Nous avons, en 1957, quelque espoir de voir aboutir les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Nous espérons qu'à l'impasse d'où les négociations sur le désarmement n'arrivaient pas à sortir depuis 11 ans pourrait succéder un accord limité acceptable aux grandes puissances. L'espoir a fait place à la déception lorsque le représentant de l'Union soviétique au Sous-Comité s'est refusé à prendre en considération autre chose que la proposition initiale faite par l'Union soviétique elle-même.

14. L'Assemblée a certainement écouté avec un profond intérêt et une attention soutenue l'exposé dans lequel M. Dulles [680<sup>ème</sup> séance], a donné les grandes lignes des propositions communes soumises par les puissances occidentales au Sous-Comité du désarmement le 29 août 1957 [DC/113, annexe 5]. Les voici: inspection réciproque, aérienne et au sol, pour fournir une garantie contre une attaque par surprise; suspension, sous contrôle, de la production de matières fissiles à des fins d'armement, et affectation progressive des stocks existants à des usages pacifiques; suspension des essais d'armes nucléaires pendant une période initiale de deux ans, et prolongation de cette suspension, par la suite, si le reste du programme arrêté d'un commun accord est mis en œuvre comme prévu: étude des moyens d'assurer que l'espace extra-atmosphérique ne sera pas utilisé à des fins militaires; commencement de la réduction des forces et entreposage des armements existants dans des dépôts placés sous contrôle international. Ces cinq points ne favorisent aucune des parties. Ils devraient recevoir l'approbation de tous ceux qui désirent réduire les risques de guerre.

15. Comme nous le savons tous, la première réaction du Gouvernement soviétique à ces propositions a été hostile. Dieu seul sait pourquoi. Est-ce trop demander que d'espérer que l'Union soviétique écoutera aujourd'hui la voix de l'opinion mondiale s'exprimer dans notre assemblée?

16. La Première Commission va sûrement discuter en détail les propositions que le représentant de l'URSS a faites devant l'Assemblée générale et l'interprétation qu'il en a donnée. Je me bornerai donc ici à quelques observations.

17. Les propositions présentées par M. Gromyko étaient conçues de façon à paraître persuasives, mais elles ne semblent pas faire progresser la discussion. Elles ont apporté à nouveau devant l'Assemblée des idées et des arguments que l'Assemblée et le Sous-Comité de la Commission du désarmement avaient déjà entendus et auxquels ils trouvent toujours un défaut fondamental, à savoir, l'absence de moyens de contrôle efficaces. Une fois de plus, l'Union soviétique se déclare prête à renoncer à l'emploi des armes nucléaires et à suspendre les expériences nucléaires si les autres nations font de même. Mais une simple déclaration ne suffit pas.

18. Pour l'Australie, un accord sur le désarmement qui ne serait pas accompagné d'un système approprié d'inspection et de contrôle n'aurait aucune valeur; mais l'Union soviétique n'a jamais consenti à accepter les garanties qui seraient nécessaires pour donner un sens à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Nous ne demandons pas à être crus sur parole, qu'on ne nous demande pas davantage de croire l'Union soviétique sur parole.

19. L'insistance même avec laquelle la Russie refuse d'accepter une inspection et un contrôle internationaux fait tout naturellement supposer qu'elle a quelque chose à cacher.

20. L'Union soviétique s'attaque à la proposition du "ciel ouvert" [DC/71, annexe 17] sous prétexte qu'une inspection aérienne est en réalité un moyen de recueillir des renseignements militaires. Pourtant, l'offre d'une inspection aérienne réciproque faite par le président Eisenhower afin de prévenir le danger d'une attaque par surprise est l'une des idées les plus constructives qui soient issues des longues années de discussion sur le désarmement. Les armes nucléaires rendent avantageuse une attaque massive par surprise effectuée dans l'espoir que la victime sera écrasée immédiatement et mise dans l'incapacité de riposter par une attaque de même nature. La certitude d'avoir pour lui l'effet de surprise enlèverait à l'agresseur éventuel toute crainte de représailles. Mais une inspection aérienne réciproque fondée sur le système du "ciel ouvert" aurait au moins l'avantage de rendre plus difficile une surprise totale. Les Etats-Unis sont prêts à souscrire à un système du "ciel ouvert" afin de faire disparaître les risques d'attaque par surprise, mais, comme toujours, l'Union soviétique refuse.

21. C'est pourquoi je dois reconnaître que, lorsque je pense à l'attitude de l'Union soviétique à l'égard des problèmes de désarmement, je suis parfois bien près de désespérer. Mais lorsqu'il s'agit d'une question si grave et d'une si grande portée, aucun de nous n'a le droit de se laisser aller au désespoir. Nous devons persévérer dans nos tentatives, en dépit des difficultés.

22. Durant les six derniers mois, un événement plus encourageant s'est produit, qui a d'ailleurs été vivement critiqué par l'Union soviétique: le traité européen relatif au marché commun et les propositions connexes en vue de la création d'une zone européenne de libre-échange.

23. Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, en 1945, l'Europe a traversé des années difficiles. L'aide généreuse des Etats-Unis a permis de surmonter les difficultés les plus graves. Il en est résulté l'apparition d'un nouvel esprit de coopération en Europe occidentale

et centrale où les nations ont pris conscience de leur dépendance mutuelle et de l'existence d'intérêts communs.

24. Depuis de nombreuses années, des Européens clairvoyants rêvaient du jour où les barrières commerciales entre les pays européens seraient supprimées et où la libre circulation des marchandises à travers les frontières politiques faciliterait l'augmentation de la productivité, qui est indispensable pour élever le niveau de vie.

25. Avec l'adoption des plans relatifs au marché commun européen, ce jour heureux est sur le point de naître. L'Europe occidentale, qui s'était elle-même trouvée à un moment donné l'objectif des aspirations communistes, montre comment on peut être prospère et libre en même temps. Le rétablissement économique de l'Europe est déjà bien en train, et l'on jette maintenant les bases d'une augmentation de la production et des échanges en Europe qui va non seulement engendrer une plus grande prospérité et une plus grande sécurité pour les peuples de cette région, mais encore donner à l'Europe des moyens nouveaux et accrus d'aider au développement économique des autres régions du monde.

26. L'Australie se félicite de cette évolution. Si nous avons des intérêts particuliers très importants en tant que gros exportateurs de produits agricoles et de matières premières, intérêts que nous sommes obligés de défendre, nous n'en voyons pas moins de vastes perspectives de progrès dans les efforts constructifs que l'Europe occidentale et le Royaume-Uni sont en train de faire pour bâtir par étapes une communauté économique européenne prospère grâce à la création d'un marché commun combiné à une zone de libre-échange.

27. Nous nous réjouissons des espoirs nouveaux que ces mesures apportent aux peuples d'Europe. Nous nous rendons très bien compte du rôle que le progrès économique de l'Europe peut jouer dans le maintien de la stabilité politique et de la sécurité du monde entier. Nous savons également qu'avec le temps, les progrès accomplis par l'Europe offriront de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux avec de nombreux pays des autres régions.

28. J'ose espérer que, parallèlement au développement de la force économique de l'Europe, nous constaterons dans l'Europe tout entière un renouveau d'intérêt pour les problèmes et les besoins de l'Asie, par exemple. Dans le passé, l'Europe a beaucoup contribué au développement des pays asiatiques, par l'apport de capitaux comme par ses entreprises et sa technique. Mais l'Asie a de très grands besoins. J'espère que nous verrons l'Europe fournir, tant dans le domaine technique que dans les autres domaines, une assistance sans cesse accrue aux pays sous-développés d'Asie.

29. Et à propos de l'Europe, je tiens également à souligner l'intérêt que l'Australie porte à la question de la réunification de l'Allemagne. Nous estimons que l'Europe ne pourra pas jouer le rôle important qui est le sien dans les affaires mondiales tant que l'un de ses plus grands pays demeurera divisé de façon artificielle, surtout quand nous savons tous que cette situation est contraire au désir du peuple allemand, et notamment de la population de l'Allemagne orientale.

30. Lorsque l'on considère l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de la coopération européenne, ainsi que la position qu'elle adopte sur d'autres questions, on ne peut faire autrement que de penser une fois de plus aux déclarations dans lesquelles l'Union soviétique affirme

appuyer le principe de la "coexistence pacifique". Tout le monde doit maintenant se rendre compte très nettement que lorsque l'Union soviétique utilise la formule "coexistence pacifique", elle l'entend dans un sens différent de celui qu'on lui donne d'ordinaire. Comme le disait Samuel Johnson: "Monsieur, définissez les termes que vous employez."

31. Il y a deux ans, je me suis efforcé ici-même d'énoncer une définition de ce terme et j'ai dit que la coexistence "doit signifier qu'aucun pays ou groupe de pays n'essaiera par la force des armes de harceler ou de subjuguier un autre pays ou groupe de pays... et qu'aucun pays n'essaiera, par des moyens politiques ou autres, de saper la fidélité qu'un peuple d'un autre pays doit à son gouvernement" [520ème séance, par. 25]. Je suis persuadé que c'est là ce que les démocraties entendent lorsqu'elles parlent de "coexistence pacifique".

32. Mais l'expérience nous a appris que dans leurs déclarations, les communistes utilisent un grand nombre de termes à double sens. Pris dans leur sens ordinaire, ils provoquent des réactions de générosité chez les peuples libéraux et de tendance progressiste dans le monde entier. Mais nous avons fini par comprendre que de nombreuses formules ont un sens spécial dans les pays communistes. C'est le cas de la "coexistence pacifique".

33. Dernièrement, M. Khrouchtchev et les autres dirigeants de l'URSS ont éclairé la conception soviétique de la "coexistence pacifique" et nous ont démontré très clairement que, pour eux, ce terme prend un sens entièrement différent de celui qu'il a pour nous. Pour les Russes, la "coexistence pacifique" va de pair avec la lutte politique, économique et idéologique. D'après les déclarations de leurs dirigeants, il apparaît clairement qu'ils considèrent la "coexistence pacifique" comme une forme de la "guerre froide" menée contre les peuples et les gouvernements du monde libre — en d'autres termes, tout ce qui n'est pas le recours à la force pure et simple. D'ailleurs, l'expérience hongroise semble montrer que même cette définition boiteuse de la "coexistence pacifique" ne s'applique pas aux relations entre l'Union soviétique et les membres du bloc d'Europe orientale.

34. Je ne prends aucun plaisir à dire tout cela. Je le fais parce que je suis persuadé qu'il est essentiel que le monde libre ne se laisse pas tromper par le sens que prend la formule "coexistence pacifique" dans la bouche des dirigeants communistes internationaux.

35. Dans le Moyen-Orient, les Nations Unies ont encore beaucoup à faire. Certes, le canal de Suez a été dégagé plus tôt et à moindres frais qu'on ne s'y attendait à l'origine. Cela a été rendu possible par les gouvernements — au nombre desquels figure le Gouvernement australien — qui ont aidé financièrement l'Organisation en lui consentant des avances et par les efforts du Secrétaire général et de son personnel, avec l'aide compétente du général Raymond A. Wheeler. Les flottes commerciales du monde passent à nouveau le canal de Suez, mais non sans protester contre le régime imposé par le Gouvernement égyptien qui exploite le canal conformément aux termes d'une déclaration unilatérale, formulée le 13 juillet 1957, qui ne répond pas aux six principes que le Conseil de sécurité a approuvés à l'unanimité en octobre dernier [S/3675]. En fin de compte, il est de l'intérêt de l'Égypte elle-même que le monde entier soit persuadé que le canal sera ouvert à toutes les nations et sans que son utilisation soit soumise aux décisions arbitraires du Gouvernement égyptien.

36. Les relations entre Israël et ses voisins arabes soulignent le caractère précaire de la paix dans le Moyen-Orient. Je voudrais rendre hommage au Canada et aux autres pays qui ont contribué à constituer la Force d'urgence des Nations Unies placée sous le commandement du général E. L. M. Burns, du Canada, et aux efforts déployés par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces organismes des Nations Unies ont joué un rôle important dans le maintien de la paix dans une région névralgique où les tensions ont de profondes racines.

37. Aucune région du monde n'a peut-être, plus que le Moyen-Orient, besoin d'une période de calme et de détente qui permette aux hommes de bonne volonté de rechercher une solution aux problèmes qui ont si souvent risqué d'entraîner Israël et ses voisins dans la guerre. C'est le moment que choisit l'Union soviétique pour pêcher en eau trouble. L'arrivée au pouvoir, en Syrie, d'un régime dominé par les communistes et les déclarations que le représentant de l'Union soviétique a faites devant l'Assemblée sont des signes de danger dont les autres pays du Moyen-Orient et, en fait, le monde entier ne peuvent pas ne pas tenir compte. Une fois de plus, l'Assemblée doit affirmer le droit des nations à régler elles-mêmes leurs affaires et se montrer prête à condamner toute politique d'agression. Les Nations Unies ne veulent pas voir une autre Hongrie dans le Moyen-Orient.

38. Rappelons-nous ce que M. Selwyn Lloyd, ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, nous a dit hier [685<sup>ème</sup> séance] au sujet des récentes émissions officielles radiophoniques de l'Union soviétique, des articles de presse contenant de violentes attaques contre les Gouvernements de la Jordanie, du Liban, de l'Irak et de l'Iran et des appels adressés aux peuples de ces pays pour qu'ils se soulèvent et renversent leur gouvernement. Ces attaques haineuses ont été lancées par la radio dans la langue des pays contre lesquels elles étaient dirigées.

39. Je demande au Ministre des affaires étrangères de l'URSS d'expliquer ces tentatives délibérées, criminelles et provocatrices d'intervention dans les affaires intérieures de ces pays du Moyen-Orient. Qu'il nous dise comment il concilie cette propagande dangereuse et subversive avec le projet de déclaration qu'il a soumis à l'Assemblée générale sur la "coexistence pacifique" [4/3673] et qui invite tous les Etats à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures des Etats, pour quelque motif d'ordre économique, politique ou idéologique que ce soit. Si l'Union soviétique veut garder la tête haute à l'Assemblée générale, il faut, s'il le peut, qu'il nous explique tout cela.

40. D'un autre côté, les six derniers mois ont été marqués par deux événements dont, j'en suis certain, nous nous réjouissons tous. Il s'agit de l'admission comme Membres à l'Organisation des Nations Unies des Etats souverains, libres et indépendants du Ghana et de la Fédération de Malaisie. Comme l'a dit le représentant du Canada [687<sup>ème</sup> séance], c'est un motif de satisfaction que de voir une colonie devenir une nation indépendante, comme le Ghana et la Fédération de Malaisie, au lieu de voir une nation devenir une colonie, comme la Hongrie.

41. Il est encourageant, pour ceux d'entre nous qui sont membres du Commonwealth depuis de nombreuses années, de constater la spontanéité avec laquelle les

anciens pays de l'empire britannique qui sont récemment devenus indépendants ont demandé à entrer dans le Commonwealth. L'Assemblée aura sans doute été impressionnée par les généreuses paroles que les représentants du Ghana et de la Fédération de Malaisie ont prononcées la semaine dernière à l'égard du Commonwealth.

42. L'un des aspects les plus importants de notre Commonwealth, qui s'agrandit sans cesse, c'est le fait qu'au fur et à mesure que les anciennes colonies parviennent à l'indépendance dans le Commonwealth, elles établissent non seulement leur indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni, mais aussi de nouveaux liens fondés sur l'égalité et de nouvelles relations de coopération directe avec les autres membres du Commonwealth, malgré toutes les différences de races et de culture. L'Australie apprécie hautement cette association directe qui réunit tous les membres du Commonwealth et qui nous apporte à tous des avantages réciproques.

43. A l'Organisation des Nations Unies comme dans nos relations mutuelles, nous avons pour règle d'entretenir d'étroites relations. Mais le Commonwealth n'est ni un bloc ni un comité qui fixe une ligne de conduite que tous ses membres sont tenus de suivre. On sait que nous ne votons pas en bloc, car, par tradition, nous examinons les questions au fond avant de nous prononcer.

44. Je suis heureux de dire que l'Australie continue à participer aux programmes internationaux d'assistance des Nations Unies financés par des contributions volontaires. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement australien a l'intention de faire à ces programmes les contributions suivantes: au Programme élargi d'assistance technique pour 1958, 625.000 dollars, soit une augmentation de 25 pour 100 par rapport à notre contribution de 1957; au Fonds des Nations Unies pour l'enfance en 1957, 502.000 dollars, soit 54.000 dollars de plus que l'an dernier; à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 1958, 112.000 dollars; enfin, au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice 1957, 112.000 dollars.

45. Comme on le sait sans doute, l'Australie contribue également d'une façon substantielle au succès du plan de Colombo. Pour l'exercice financier 1957-58, le Gouvernement australien espère, sous réserve de l'approbation du Parlement, ouvrir à cette fin un crédit de 11,5 millions de dollars.

46. L'Australie a fait des efforts soutenus pour aider, par tous les moyens possibles, le peuple hongrois. En plus des 290.000 dollars qu'il a versés il y a neuf mois, le Gouvernement australien contribuera, au titre de l'exercice en cours, pour un montant de 56.000 dollars au programme d'aide aux réfugiés de Hongrie.

47. L'Australie est un pays en voie de développement et, à ce titre, les besoins qu'elle doit satisfaire à l'aide de ses ressources financières sont multiples. Cependant, dans les limites de ses possibilités, l'Australie continuera à donner un appui loyal aux programmes internationaux d'assistance financés par des contributions volontaires.

48. Je voudrais, avant de terminer, dire quelques mots sur la situation internationale telle qu'elle apparaît à l'homme de la rue. Après tout, nous, qui siégeons à l'Organisation des Nations Unies, nous ne sommes pas des surhommes et nos intérêts ne diffèrent pas de ceux des populations des pays que nous représentons. Nous sommes des êtres humains comme les autres et nous

faisons, pour l'instant, de notre mieux pour assurer la survivance de nos peuples et leur accès à une vie meilleure. C'est aussi simple que cela, me semble-t-il, et cependant les résultats de nos efforts sont souvent des plus décevants.

49. L'homme ordinaire traite ses semblables avec assez de courtoisie, d'honnêteté et de franchise et il ne comprend pas que les nations ne puissent pas se traiter mutuellement de la même façon. Il peut y avoir de la méfiance entre des êtres humains comme il peut, malheureusement, y en avoir entre les nations, qu'elle soit justifiée ou non. La méfiance internationale peut être due — et l'est probablement — au fait qu'un pays craint qu'un autre ne l'attaque. Telle est sans doute la raison pour laquelle on n'a pas encore pu résoudre le problème du désarmement. Tout au moins je l'espère, car il y a une autre possibilité, terrible celle-là — Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi — c'est que l'Union soviétique ait l'intention, dans le but avoué de communiser le monde, d'attaquer et d'essayer de subjuguier l'Occident par une action soudaine et d'une colossale violence, avant que l'Occident ne puisse utiliser les armes de représailles dont il dispose actuellement. C'est une conclusion qu'il n'est pas impossible de tirer des discussions qui ont eu lieu au cours de ces dernières années au Sous-Comité de la Commission du désarmement. Espérons que cette interprétation n'est pas justifiée, car si elle l'était, il n'y aurait plus d'espoir pour le monde.

50. Mais en supposant, plus charitablement, que l'attitude de l'Union soviétique touchant le problème de la limitation des armements est dictée par la crainte — pour injustifiée que soit cette crainte — que, si elle commet une erreur, elle risque d'être attaquée par l'Occident, je ne puis me résoudre à croire que le problème soit insoluble. Je ne puis croire le cerveau de l'homme incapable de concevoir des garanties à toute épreuve qui permettraient d'éliminer progressivement, sans risque pour les uns ou les autres, la menace des armements nucléaires et même des armements de type classique.

51. Nous savons tous l'importance de l'atmosphère, du climat des relations entre deux individus, deux nations ou deux groupes de nations. Des paroles amères ou offensantes au cours de négociations peuvent compromettre la chance d'un accord. Si chaque camp veut sincèrement réduire les risques de guerre et limiter les armements, il doit être tacitement entendu qu'une partie ne doit pas suspecter la bonne foi de l'autre partie lorsque celle-ci présente une proposition quelconque relative au désarmement, même si cette proposition ne lui convient pas. On peut parfaitement dire qu'une proposition ne vous paraît pas acceptable sans employer des mots offensants pour celui qui la fait.

52. Décrétons donc un moratoire, une trêve, un armistice pour mettre un terme à ces injures et à ces offenses, qui n'ont en somme d'effet que jusqu'à ce que ceux à qui elles s'adressent en aient trouvé de plus blessantes.

53. Ce n'est ni le lieu ni l'heure de formuler des propositions précises au sujet du désarmement, mais j'espère que mes collègues reconnaîtront que ce que j'ai dit a quelque rapport avec la question du désarmement, la plus grave qui se pose actuellement à l'humanité.

54. M. ARDALAN (Iran) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation de l'Iran et en mon nom personnel, mes très chaleureuses félicitations pour votre élection à la

présidence de l'Assemblée générale. Ce m'est une joie toute particulière de voir l'un de nos collègues, dont la compétence et les hautes qualités morales sont connues de tous, élu au poste le plus élevé de l'Organisation des Nations Unies.

55. Ce m'est en même temps un devoir de présenter au prince Wan Waithayakon, qui a présidé avec tant de bonne grâce et d'habileté les travaux de la onzième session, l'expression de ma profonde estime.

56. Je ne saurais cacher la joie que j'éprouve à me retrouver dans cette assemblée, aux travaux de laquelle j'ai participé pour la dernière fois il y a trois ans. Ma joie est d'autant plus grande que cette assemblée revêt maintenant un caractère de quasi-universalité, depuis que 22 nouveaux Membres ont rejoint la grande famille des Nations Unies. Je tiens à souligner que l'absence de ces pays constituait pour nous une cause de souci et de regret et, en tant que porte-parole de mon gouvernement, je souhaite de tout cœur l'admission d'autres Etats, qui en ont fait la demande et qui possèdent les qualités requises, traduisant dans la réalité concrète le principe de l'universalité auquel nous avons toujours souscrit.

57. L'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation comporte à nos yeux comme corollaire l'élargissement des principaux organes des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Je suis heureux de constater que ce problème préoccupe également un certain nombre de nos collègues, et je félicite ceux qui ont pris déjà, l'année dernière, l'initiative de proposer à l'Assemblée [A/3138 à A/3140] l'examen des points qui réapparaissent à l'ordre du jour de la présente session sous les numéros 19, 20 et 21.

58. J'aimerais maintenant évoquer brièvement les événements de l'année dernière et en tirer quelques conclusions quant à l'influence que notre organisation a exercée sur leur cours. L'année dernière, au moment de l'ouverture de l'Assemblée générale, des nuages s'étaient déjà amoncelés dans la sphère de la coopération internationale, à la suite d'événements survenus tant au Moyen-Orient qu'en Hongrie. Les peuples du monde sont devenus à tel point interdépendants que le moindre trouble, le plus petit soulèvement, voire la plus faible inquiétude naissant sur un point quelconque du globe, sont de nature à se propager rapidement et à provoquer une incertitude et une inquiétude générales.

59. Le monde entier, nettement conscient des dangers que comporterait une nouvelle guerre mondiale, désire sincèrement la prévenir et s'efforce péniblement de parer à toute situation explosive qui risquerait de mettre l'humanité devant cette effroyable perspective.

60. C'est à ce désir sincère qu'il faut, à mes yeux, attribuer la détente qui s'était produite depuis quelques années. Interrompue momentanément par les événements de l'année dernière, cette tendance à la détente s'oriente de nouveau, quoique très lentement, dans le sens d'une évolution souhaitable. A titre d'exemple, il y a lieu de noter que les progrès qui ont été réalisés dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique avant les événements de l'automne dernier ont pu être continués et qu'ils ont ouvert la voie à l'organisation d'une coopération internationale effective dans ce domaine. Il en est de même du problème du désarmement, où les résultats très limités qui ont été obtenus sont malgré tout un signe d'encouragement.

61. Nous devons néanmoins admettre tranchement que le monde reste divisé sur un certain nombre de

problèmes et que la tension subsiste, tout au moins dans certaines parties du monde. Nous devons donc, en premier lieu, essayer d'éliminer ce qui reste des conséquences néfastes des événements graves de l'année dernière. Nous devons en même temps chercher des solutions aux problèmes non encore résolus.

62. Nous restons convaincus — et le fait que le désir sincère de la collaboration internationale a survécu à la crise de l'année dernière est là pour démontrer que notre sentiment est justifié — qu'il est toujours possible, si chacun y apporte la bonne volonté nécessaire, d'arriver à une solution acceptable des problèmes en suspens et d'orienter dans un sens positif et constructif la coopération internationale entre toutes les nations, quelle que soit leur système politique, économique et social.

63. Au moment où nous abordons les travaux de la présente session, nous devons nous inspirer des leçons qui se dégagent non seulement des graves événements qui ont troublé pendant un certain temps l'atmosphère des relations internationales, mais aussi de l'œuvre positive accomplie par notre organisation. En effet, si graves et regrettables qu'aient été les événements auxquels je viens de faire allusion, il faut constater avec une certaine satisfaction que notre organisation a su y faire face et a prouvé, une nouvelle fois, qu'elle était capable de mettre tout en œuvre et de faire agir avec succès toute la force morale dont elle dispose, lorsqu'il s'agit du but principal pour lequel elle a été créée, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité du monde.

64. Dans cet ordre d'idées, il m'est particulièrement agréable de constater que le Royaume-Uni et la France ont répondu favorablement à l'appel de l'Assemblée générale et se sont conformés aux résolutions qu'elle a adoptées, rétablissant ainsi la confiance que les Nations Unies avaient placée en ces deux puissances, lesquelles, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ont une lourde responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiale.

65. Nous aurions souhaité que les puissances les plus directement intéressées à la situation créée en Hongrie eussent manifesté le même respect pour les décisions de l'Assemblée générale et eussent montré le même souci de s'y conformer.

66. Pour en revenir à la crise du Moyen-Orient, je crois qu'on peut affirmer que notre organisation a gagné du prestige et de l'autorité par la manière ferme et rapide dont elle a su y faire face. En effet, elle a constitué en très peu de temps la Force d'urgence des Nations Unies, laquelle a apporté une contribution précieuse au rétablissement du calme dans la région. La création de cette force et la manière efficace dont elle a accompli sa tâche délicate nous encouragent à envisager la constitution d'une force permanente de ce genre, dont le déploiement partout où un danger se fera sentir serait le meilleur moyen de sauvegarder la paix. Une telle force sera, en outre, un premier pas dans la voie de l'établissement de l'armée internationale que les auteurs de la Charte avaient si vivement souhaitée.

67. Aussi formons-nous le vœu que cette nouvelle expérience de la diplomatie mondiale puisse constituer le point de départ d'une évolution susceptible de mener à la formation de cette force de police internationale qui a tant manqué dans le passé à notre organisation.

68. La part prise par l'Organisation des Nations Unies dans le dégagement et le déblaiement du canal de Suez, dans un délai plus court que prévu, opération qui a permis aux usagers de cette voie maritime de l'utiliser

à nouveau dans l'intérêt de la coopération internationale, mérite également toute notre admiration.

69. Il est indéniable que les initiatives et les efforts du Secrétaire général ont grandement facilité la tournure favorable des événements dans ce domaine. Nous lui adressons, pour ses fructueuses démarches, l'expression de notre profonde reconnaissance.

70. Cependant, ce serait une grave erreur de croire que le mal dont souffre cette région du monde est complètement guéri. Maintenant qu'un calme relatif est revenu, il nous faut attaquer l'origine même du mal et nous efforcer d'en annihiler les causes. Je veux dire par là que nous devons nous efforcer d'obtenir des résultats durables et définitifs, sans lesquels cette tranquillité précaire pourrait facilement être ébranlée par des secousses violentes.

71. En tant que représentant d'un pays situé dans la région et dont l'indépendance, quoique souvent menacée, a cependant été préservée, je me permets de présenter ici quelques observations d'ordre général qui, je l'espère, pourront contribuer, serait-ce modestement, à rétablir une tranquillité durable dans cette partie du monde. Je tâcherai de le faire en toute objectivité et sans préjugé ni idée préconçue.

72. La plupart des peuples qui vivent dans cette vaste région ont été, très longtemps, privés de leur indépendance. Les progrès scientifiques et sociaux, le développement des moyens de communications, ont amené ces peuples à prendre conscience de leurs conditions d'existence et les ont incités à faire valoir leur droit à la liberté et leurs justes aspirations à la libre disposition de leurs ressources économiques.

73. Cette prise de conscience mérite notre respect et notre considération, et nous devons nous rendre compte que les mouvements auxquels nous faisons allusion, loin d'être destructeurs et nuisibles, témoignent d'une évolution historique et naturelle dont il importe que nous comprenions la nature. Les pays libres et puissants, surtout ceux qui jouissent de la prospérité, doivent mettre tout en œuvre pour aider les peuples récemment libérés à réaliser leurs aspirations dans la tranquillité et leur montrer, par des actes concrets, les résultats qu'ils pourraient obtenir d'une coopération sincère sur le plan international.

74. A mon avis, c'est en allant au devant des aspirations légitimes de ces peuples et en les accueillant dans un esprit de justice que nous parviendrons à les diriger dans le sens d'une coopération harmonieuse qui profiterait à tous. Autrement, ces forces risquent de s'engager dans des voies qui conduiraient à la rancune et à la vengeance, sans que, d'ailleurs, une attitude différente pût perpétuer certaines situations privilégiées qui, de nos jours, ne sauraient de toute manière être justifiées.

75. Aujourd'hui, au Moyen-Orient, nous sommes en présence d'opinions et d'idées parfois extrémistes. Certains les considèrent comme condamnable, d'autres les accueillent avec enthousiasme. Rejetées purement et simplement par les uns, elles forment pour d'autres le fondement et l'essence de leur politique. Il faut chercher l'origine de cette controverse. Si les aspirations et les tendances qui se manifestent sont motivées par un patriotisme éclairé, par le souci de maintenir ou d'exercer en toute liberté la souveraineté nationale, de préserver le patrimoine commun de la civilisation, de contrecarrer le jeu de certains intérêts personnels, nul n'a le droit de douter de leur légitimité. Si, au contraire, ces mouvements dérivent de certaines ambitions égoïstes, qui visent à l'établissement d'un régime absolu et à

l'emploi de la force à des fins expansionnistes en semant le malaise et la division entre les peuples, l'on ne peut que les tenir pour néfastes et préjudiciables.

76. Nous ne pouvons pas nous contenter de paroles prometteuses. Nous appuierons de toutes nos forces les aspirations légitimes des peuples et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y faire droit en conjuguant nos efforts avec les efforts de ceux qui, comme nous, se vouent à la recherche d'un ordre international juste et équitable par la voie de la coopération au sein de la communauté des nations. En suivant cette voie, nous ne faisons que suivre les traditions sur lesquelles repose notre civilisation.

77. Il me semble opportun, à ce stade de ma déclaration, d'indiquer le rôle que mon pays s'est efforcé de jouer dans le Moyen-Orient en vue de contribuer à la stabilité et au maintien de la paix dans cette région. Parallèlement aux efforts que nous avons déployés au sein des Nations Unies, nous avons pensé devoir également nous joindre, dans le cadre d'un pacte défensif, aux puissances qui ont les mêmes objectifs politiques et économiques, en vue d'assurer notre sécurité et d'accélérer notre développement économique. Nous avons donc adhéré au Pacte de Bagdad, dont le développement, au cours de l'année dernière, mérite l'attention.

78. Ce pacte, comme tout autre arrangement international de ce genre, a pour but de combler les lacunes qui existent dans le système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies. Cette association, de caractère purement défensif, constitue à nos yeux un progrès dans les relations internationales pour autant qu'elle répond plus clairement et plus complètement aux exigences de la situation actuelle et favorise, notamment, la collaboration nécessaire entre les États qui sont animés du désir d'harmoniser leurs efforts et ont intérêt à le faire, tant dans le domaine de la sécurité que dans celui de leur développement économique et social.

79. Les débats qui ont eu lieu lors de la troisième session annuelle du Conseil des Ministres du pacte de Bagdad, tenue à Karachi au mois de juin 1957, ont montré de façon évidente que la structure de la paix a été sensiblement renforcée par la mise en vigueur des dispositions de ce pacte, que ce pacte a contribué largement à rapprocher les uns des autres certains pays du Moyen-Orient, dont la population totale s'élève à 140 millions, et les a associés, dans une coopération dont bénéficient toutes les parties en cause, avec le Royaume-Uni et les États-Unis dont l'économie hautement industrialisée est complémentaire de celle d'une région qui n'en est encore qu'aux débuts de son développement industriel.

80. Il va sans dire que l'Iran, en tant que membre de cette alliance, multipliera ses efforts pour consolider les liens qui l'unissent à ses alliés, et cela non seulement dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans la région, mais également dans l'intérêt de la consolidation de la paix mondiale.

81. Quoique voisins de l'Irak, du Pakistan et de la Turquie, ce n'est que depuis l'établissement du Pacte de Bagdad que nous avons pu nous associer avec ces pays dans une réelle coopération embrassant tous les domaines où elle peut être fructueuse. Outre certains projets d'assistance technique, nous avons pu élaborer des plans pour l'intensification de nos relations commerciales et agricoles et l'amélioration de nos systèmes sanitaires et de nos communications.

82. Les mêmes considérations qui sont à la base de notre association au Pacte de Bagdad nous ont amenés à accueillir avec enthousiasme les principes contenus dans la doctrine Eisenhower, qui tendent à renforcer la défense du Moyen-Orient contre toute agression et à fournir une assistance économique aux pays situés dans cette région.

83. Je voudrais maintenant passer à d'autres problèmes en suspens, dont certains figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée.

84. Tout d'abord la question de Palestine. Tant qu'il existe près d'un million de réfugiés palestiniens dans les pays arabes, tant que des points de vue divergents divisent les parties en cause, des incidents extrêmement graves sont à craindre. Il faut donc faire preuve de tolérance, de clairvoyance et de réalisme pour chercher, en partant des principes adoptés par l'Assemblée générale, une solution satisfaisante, susceptible d'assurer la stabilité politique des pays du Moyen-Orient, ce qui leur permettrait de consacrer leurs efforts au développement économique de la région.

85. Un autre problème d'une réelle importance est celui de la situation tragique qui existe en Algérie.

86. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1012 (XI) sur la question algérienne, nous nous attendions à ce que la France, répondant à l'espoir exprimé par l'Assemblée, mette tout en œuvre, dans un esprit de coopération, pour trouver une solution pacifique, démocratique et juste, par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

87. Mon gouvernement déplore que rien de tangible n'ait été accompli en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution et voit, avec une grande inquiétude, la situation s'aggraver de plus en plus, ce qui prolonge les souffrances et cause chaque jour de nouvelles et massives pertes de vies humaines.

88. Pourtant, une évolution nette se dessine dans l'opinion publique mondiale, y compris celle de la France, et l'on admet de plus en plus la nécessité de reconnaître les aspirations légitimes du peuple algérien, et cela non seulement pour des raisons humanitaires, mais également pour mettre fin à une situation pleine de dangers pour la paix. Souhaitons que l'Assemblée, saisie de la question, puisse l'examiner dans le calme et la modération et aider le Gouvernement français à hâter la solution de ce problème.

89. Nos vues sur le problème algérien s'appliquent également aux aspirations légitimes de tous les peuples sous tutelle ou non autonomes, et nous estimons que les Nations Unies, conformément aux principes de la Charte, doivent multiplier leurs efforts pour faire droit à ces aspirations.

90. Il y a lieu de rappeler avec grande satisfaction que notre organisation a déjà grandement contribué à la réalisation des objectifs de la Charte dans ce domaine; mais, compte tenu du fait qu'un grand nombre de peuples demeurent soumis à la domination étrangère, nous estimons que notre organisation doit intensifier ses efforts en vue de favoriser l'accession de ces peuples à l'indépendance.

91. C'est avec une joie profonde que nous avons salué l'indépendance des peuples du Ghana et de la Fédération de Malaisie. Je tiens à leur adresser, de cette tribune, une fois de plus, l'expression de mes vœux chaleureux de bonheur et de prospérité.

92. Je voudrais, maintenant, tourner un instant mon regard vers l'Europe et mentionner d'un mot le pro-

blème allemand, qui nous préoccupe sérieusement. Nous sommes profondément peinés de voir se prolonger la division de ce pays en deux tronçons; cette division non seulement va à l'encontre des aspirations du peuple allemand, mais constitue une source de tension et de vives inquiétudes. Nous souhaitons ardemment que le problème de l'unification de l'Allemagne puisse être résolu pour le bien de la paix mondiale et compte tenu des aspirations légitimes du peuple allemand.

93. J'en viens maintenant à l'une des questions les plus importantes qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée: la question du désarmement. Cette question, qui a fait l'objet de tant de discussions au sein des Nations Unies, est d'un intérêt universel. Elle ne préoccupe pas seulement les grandes puissances, qui en discutent régulièrement, notamment au Sous-Comité de la Commission du désarmement, mais également les petites et moyennes puissances, qui doivent continuer à dépenser une grande partie de leur revenu national pour leur défense, tant qu'un accord au sujet du désarmement n'aura pas été réalisé. Les petites et moyennes puissances se rendent d'ailleurs compte que les guerres ne peuvent plus être localisées et que, tôt ou tard, petits et grands seraient entraînés dans l'engrenage infernal d'une conflagration générale.

94. Cet intérêt universel s'est reflété à plusieurs reprises au sein de l'Assemblée générale, où les représentants des diverses puissances ont manifesté leur inquiétude au sujet de la course aux armements et ont adressé un appel pressant aux membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité pour qu'ils ne ménagent aucun effort pour arriver à des accords appropriés.

95. Il faut prendre note du fait qu'en dépit des difficultés qui se sont fait jour au cours des débats du Sous-Comité et en dépit du fait qu'aucun résultat tangible n'a été obtenu, des éléments nouveaux ont été introduits par les parties en cause, laissant entrevoir la possibilité d'un accord, encore que cet accord fût d'une portée limitée.

96. Nous formons le vœu que les débats que l'Assemblée générale consacrera à cette question aboutissent à des résultats heureux et aident ainsi la Commission du désarmement et son Sous-Comité à poursuivre leur tâche sous de meilleurs augures et avec une plus grande chance de succès.

97. Avant de terminer cette partie de mon exposé sur les questions politiques, je crois de mon devoir d'appeler l'attention sur l'importance particulière d'une étroite coopération internationale et du maintien d'excellentes relations de bon voisinage.

98. J'aimerais souligner à ce propos l'importance de l'évolution qui s'est produite pendant ces dernières années dans les relations entre l'Iran et notre grand voisin du nord, l'Union soviétique. En effet, il y a deux ans, nous avons réussi à régler les différends existant entre notre pays et l'Union soviétique au sujet des lignes de démarcation de nos frontières communes. Nous avons également réussi à intensifier nos rapports commerciaux, et un accord vient d'être conclu en vue d'explorer la possibilité d'une exploitation commune de nos ressources hydrauliques par la construction de barrages le long des fleuves qui séparent les territoires de nos deux pays.

99. J'aimerais encore dire un mot à propos de la coopération économique internationale. L'un des problèmes économiques qui présentent un caractère de gravité est l'écart considérable qui persiste encore entre

les pays industrialisés et les pays économiquement sous-développés. Une des tâches les plus essentielles de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser les conditions de stabilité et de bien-être dans le monde et de contribuer au progrès et au développement en matière économique et sociale, notamment dans les pays sous-développés où le niveau de vie des populations est encore très bas.

100. Il est à noter que l'Organisation des Nations Unies a contribué dans la mesure de ses possibilités au développement de ces pays, notamment en leur fournissant une assistance technique relativement importante. Il n'en reste pas moins qu'elle n'a pas été à même, jusqu'à présent, d'atteindre les objectifs de la Charte sur le plan économique et social. On pourrait en attribuer les causes en partie au manque de fonds nécessaires pour élargir les programmes d'assistance technique et à l'absence d'un organisme spécial doté des moyens de crédit requis pour l'élaboration et l'exécution des plans concernant les travaux de base.

101. La nécessité d'un tel organisme paraît aujourd'hui d'autant plus évidente que ni la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ni la Société financière internationale, ni les institutions privées ne peuvent fournir l'assistance financière nécessaire. Il est donc indispensable de compléter ces institutions par d'autres, capables de combler la lacune. Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous avons appris que le Conseil économique et social, au cours de sa vingt-quatrième session, a adopté une résolution [662 B (XXIV)], recommandant la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique dont la tâche essentielle serait de faire face aux besoins de financement auxquels nous avons fait allusion. Nous souhaitons que l'Assemblée générale donne également son appui à cette idée et que ce fonds puisse être créé aussitôt que possible.

102. Quant à mon pays, nous avons parfaitement conscience que c'est à nous-mêmes qu'il appartient d'en assurer le développement économique. C'est pour cette raison que nous avons consacré la plus grande partie de nos revenus du pétrole à cette fin. Les capitaux ainsi accumulés nous ont permis d'établir un deuxième plan de développement économique et, dans le cadre de ce plan, nous avons réussi à ranimer non seulement les branches d'industries qui avaient été touchées par la deuxième guerre mondiale et par l'instabilité politique qui l'a suivie, mais encore à augmenter notre production en créant des industries nouvelles et en modernisant nos moyens agricoles. A ce propos, je tiens à exprimer notre gratitude au Gouvernement des Etats-Unis pour l'aide généreuse qu'il nous a apportée au cours de ces dernières années; cette aide nous a permis de ranimer notre économie dans un moment difficile.

103. Afin d'encourager l'investissement de capitaux étrangers dans notre pays et d'accélérer le rythme de notre développement économique, une loi a été promulguée qui offre des garanties adéquates aux capitaux étrangers investis en Iran. Une autre loi, qui a pour but de favoriser l'exploitation de nos ressources pétrolières, a également été promulguée et nous sommes convaincus qu'en dehors de l'arrangement que la Compagnie nationale des pétroles de l'Iran a conclu, le 5 août 1954, avec le consortium international du pétrole, nous arriverons à élargir l'exploitation d'autres gisements pétrolifères avec la coopération d'autres compagnies intéressées. Cela nous permettra d'augmenter notre revenu national et d'intensifier notre développe-

ment économique, tout en élargissant les possibilités d'une meilleure coopération internationale.

104. En terminant, je voudrais réaffirmer notre confiance et notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et notre fidélité aux principes de la Charte. C'est dans cet esprit que nous prenons part aux travaux de la présente session, fermement convaincus que le salut et la prospérité de notre peuple, comme ceux de tous les autres, ne peuvent se réaliser que dans le cadre de la solidarité internationale dont notre organisation est le symbole vivant.

105. M. SERRANO (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de mon gouvernement tant pour vos mérites personnels que pour la haute charge qui vous a été confiée. La manière dont vous avez été élu montre l'unité qui règne parmi les membres de l'Assemblée générale et ouvre la voie à la consolidation de cette unité.

106. Je tiens en outre à féliciter le Ministre des affaires étrangères du Liban de son attitude qui honore non seulement son pays, mais aussi tous ceux qui appuyaient sa candidature.

107. On a critiqué les imperfections de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a entrepris de réfuter ces critiques dans l'introduction à son rapport annuel [A/3594/Add.1] ; il l'a fait d'une façon brillante et avec un sens parfait de la mesure. L'Organisation est un précieux instrument que les Etats Membres ont à leur disposition et qui ne peut être autre chose que le reflet et la résultante de la politique des différents gouvernements. Ne blâmons donc pas un instrument sans lequel la situation internationale serait encore pire que celle que nous considérons aujourd'hui avec une certaine inquiétude.

108. Toute grande organisation finit par acquérir une vie propre et jusqu'à un certain point indépendante de celle des parties qui la composent : c'est ce qui marque son développement. Ce développement a été satisfaisant au cours des 12 années de notre existence, et l'Organisation des Nations Unies tend à se perfectionner et à acquérir sa physionomie propre, qui est unique au monde. L'atmosphère qui règne dans cette salle représente, en elle-même, la reconnaissance d'un monde démocratique, d'un monde qui s'efforce d'améliorer la coexistence internationale et d'arriver à des décisions capables de sauvegarder le bien le plus précieux de l'humanité : la paix. C'est ici que se façonne l'ébauche d'un monde meilleur, que se forme le noyau d'une conscience mondiale qui peu à peu aura une influence décisive non seulement sur la vie des nations mais encore sur celle de l'individu, de l'être humain lui-même.

109. Il y a cinq jours à peine [678ème séance], le représentant de la Fédération de Malaisie a pris place parmi nous et c'est avec émotion que nous l'avons vu monter pour la première fois à la tribune, revêtu du costume national. Ce fait était significatif ; il marquait la reconnaissance de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et indiquait en même temps notre ferme résolution d'accorder aux peuples la plénitude de leurs droits et de reconnaître leur égalité juridique.

110. On critique le fait que les petites nations, ou les nations qui ne disposent que de ressources naturelles modestes, aient ici une représentation égale à celle des nations grandes et puissantes qui sont à l'apogée de leur développement. Il n'est pas de critique qui soit plus injustifiée. La Charte contient des dispositions précises, et peut-être par trop rigoureuses,

qui assurent aux grandes puissances une influence considérable. En outre, les petits pays ont fait preuve, dans leur attitude, de modération et de retenue. D'autre part, on ne doit pas oublier que toute la structure de l'Organisation des Nations Unies repose sur un idéal démocratique qui, naturellement, à côté de grands avantages peut présenter aussi certains inconvénients. Ce n'est pas une pure coïncidence qu'au début de la Charte on retrouve pratiquement les mêmes mots que dans la Constitution d'un pays démocratique comme les Etats-Unis d'Amérique, qui commence par la formule "Nous le peuple...".

111. J'ai parlé de l'existence de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution et je soutiens qu'au cours de cette brève période de 12 ans, cette institution s'est développée solidement et vigoureusement. La meilleure preuve en est peut-être que notre organisation qui a commencé avec 50 Membres en compte aujourd'hui 82, sans que les grandes lignes de sa politique se soient trouvées modifiées par une augmentation aussi considérable. Au contraire : les principes fondamentaux qui sont à sa base n'ont cessé de s'affermir. Cette adhésion aux postulats de la Charte montre jusqu'à quel point les principes qui y sont énoncés émanent de la loi naturelle qui, selon lord Bryce, est simple et rationnelle par opposition à ce qui est artificiel et arbitraire, universelle par opposition à ce qui est local et national.

112. Ce ne sont pas les petits pays qui mettent en danger l'avenir des Nations Unies. La situation pourrait bien être, jusqu'à un certain point, diamétralement opposée. Le monde assiste, stupéfait, à la course aux armements des grandes puissances, qui a pris une ampleur sans précédent. On ne saurait trop insister sur le danger inhérent à cette situation. Il y a là, pour l'humanité entière, un danger qui peut entraîner la destruction complète de notre civilisation. En outre, la course aux armements représente une lourde charge qui entrave le progrès des peuples et qui détourne, à des fins destructives, la production des biens de consommation indispensables à l'amélioration des niveaux de vie matériels et culturels de tout pays civilisé. Enfin, cette situation est particulièrement injuste pour les petites nations qui, bien qu'elles ne participent pas à la course aux armements, en subissent les conséquences les plus pénibles.

113. Dans le rapport spécialement préparé par la Fondation Carnegie pour la paix internationale à l'occasion de la présente session de l'Assemblée, on peut lire notamment ce qui suit :

"L'une des ironies du monde d'après guerre a été la coexistence d'une demande croissante de capitaux étrangers afin d'accélérer le développement économique, et d'une répugnance très nette des capitalistes des pays exportateurs de capitaux à investir leurs fonds à l'étranger, excepté lorsqu'il s'agit d'industries extractives comme celle du pétrole. La situation actuelle contraste vivement avec celle du siècle dernier, lorsque les pays européens, principalement la Grande-Bretagne, finançaient une grande variété d'entreprises d'outre-mer, allant des services produisant l'énergie, des chemins de fer et des installations portuaires jusqu'aux plantations, aux mines et aux industries manufacturières<sup>1</sup>."

Ce rapport fait allusion à un problème vital qu'on peut résumer en disant que, à eux seuls, les capitaux privés

<sup>1</sup> Fondation Carnegie pour la paix internationale, "Issues before the twelfth General Assembly", *International Conciliation*, No 514 (septembre 1957), p. 118.

sont incapables de mettre les pays sous-développés en mesure de constituer leur infrastructure, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent couvrir les besoins de ces pays dans les domaines de l'énergie, des transports, des communications, de l'enseignement, de la santé publique et du logement; ce sont là les éléments indispensables à tout développement qui ne se prêtent pas à des placements immédiatement rémunérateurs.

114. Par ses programmes d'assistance technique et les travaux de ses institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup contribué à élever le niveau économique de nombreux peuples, notamment en Asie et en Amérique latine. L'œuvre entreprise dans ce domaine n'est qu'un premier pas, mais elle représente déjà beaucoup. Cependant, l'aide technique ne suffit pas. C'est pourquoi le Conseil économique et social se préoccupe depuis quelques années de créer un fonds spécial qui réunirait les capitaux nécessaires aux entreprises dont je viens de parler. Le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique répond à cette idée, et mon gouvernement tient tout particulièrement à recommander cette initiative aux membres de l'Assemblée. La constitution de ce fonds spécial a fait l'objet de négociations longues et difficiles dans divers comités et groupes d'experts. Sa création n'arrêterait ni ne remplacerait les courants de capitaux privés si nécessaires à nos pays. L'objet de ce fonds serait simplement de permettre la mise en place de l'infrastructure économique qui favoriserait un plus large afflux de capitaux privés. Nombreux sont les pays qui réclament que cette idée soit étudiée dans un esprit plus constructif et plus réaliste. Nous espérons que, cette fois, nos espoirs ne seront pas déçus.

115. D'autres phénomènes sont venus souligner la nécessité de prendre de toute urgence des mesures économiques sur le plan international.

116. Les pays producteurs de produits de base ont encore à faire face à une chute brusque des prix internationaux et se trouvent dans des situations qui échappent à leur contrôle et auxquelles ils ne peuvent remédier. Sans l'intervention d'organismes internationaux, toute amélioration est impossible, et l'Organisation des Nations Unies ne peut se désintéresser d'une situation qui a des incidences vitales sur le bien-être et le développement de nombreux pays.

117. Dans d'autres domaines, on a pris des mesures concrètes et décisives qui, il y a quelques années encore, auraient paru révolutionnaires. C'est ainsi que la déclaration faite par le président Eisenhower en décembre 1953 [470<sup>ème</sup> séance] a trouvé son expression dans la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les travaux de la Commission préparatoire chargée d'établir le statut de l'Agence, qui ont pris plus de 80 séances ordinaires, sans compter de nombreuses réunions officielles, ont finalement abouti à un accord et à la création d'une institution nouvelle, riche d'espérances pour l'avenir de notre civilisation. Il faut espérer que, dans un proche avenir, la production des matières fissiles, actuellement stockées à des fins militaires ou utilisées pour des expériences qui peuvent être dangereuses pour la vie humaine, s'orientera vers les fins pacifiques prévues par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

118. Nombreux sont les organismes qui doivent leur naissance à l'Organisation des Nations Unies et qui exercent sur la vie des peuples une action et une influence décisives, bien que peu spectaculaires. Mon gouvernement estime de son devoir d'exprimer sa reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'en-

tance (FISE), au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi qu'à la Commission économique pour l'Amérique latine dont l'activité en matière de recherches représente un apport précieux pour tous les pays du continent américain.

119. Je ne parlerai pas des autres points de l'ordre du jour; mon gouvernement exposera sa politique traditionnelle à leur sujet quand ils viendront en discussion. Je dois cependant mentionner le point 50 dont l'inscription a été demandée par le Secrétaire général et qui a trait à l'offre faite par mon pays de faire don à l'Organisation des Nations Unies d'un terrain, à titre perpétuel, comme témoignage de notre fidèle dévouement à la cause commune.

120. Il serait également injuste de ne pas évoquer les progrès réalisés peu à peu grâce aux accords multilatéraux sur des questions aussi diverses que les droits de l'homme, les services postaux et la nomenclature des marchandises dangereuses. Les accords et les conventions conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sont presque aussi variés que les innombrables activités de notre monde d'aujourd'hui.

121. Mais en marge de ces accords et de ces traités qui forment tout un système de coexistence internationale, un phénomène singulier se manifeste: au cours des 12 dernières années, une conscience mondiale a fini par se former et à faire entendre la voix du bon sens qui vient de ce qu'il y a de plus profond et de plus sacré dans la collectivité. Cette voix s'est fait entendre lors des événements tragiques dont l'Assemblée a dû s'occuper à sa onzième session. Cette voix ne peut se taire; elle ne peut s'éteindre. La presse mondiale s'en est faite l'écho et elle est parvenue jusqu'aux foyers les plus humbles des coins les plus reculés de la terre. Cette voix de la conscience mondiale appartient à l'Assemblée des Nations Unies, et nul ne peut l'étouffer.

122. M. FIGL (Autriche) [traduit de l'anglais<sup>2</sup>]: Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation autrichienne pour votre élection à ces hautes fonctions. Votre personnalité, votre longue expérience dans le domaine de la coopération internationale et vos activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies donnent à l'Assemblée générale la garantie que vous dirigerez avec succès les travaux de sa douzième session.

123. Je tiens également à témoigner notre reconnaissance au Président sortant, le prince Wan Waithayakon, qui a su diriger de façon remarquable les travaux de la onzième session, alors que la paix du monde se trouvait menacée. En le remerciant, nous voulons lui souhaiter le succès dans les efforts qu'il continuera à déployer au service de la compréhension mutuelle des peuples du monde.

124. L'année dernière, alors que la délégation autrichienne participait pour la première fois officiellement aux travaux de l'Assemblée générale, j'ai déclaré [589<sup>ème</sup> séance], au nom du gouvernement et du peuple autrichiens, que, conscients de nos responsabilités, nous nous proposons de participer activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et que nous étions prêts à apporter notre pleine contribution aux efforts pour atteindre les buts de cette communauté de nations. Je ne puis aujourd'hui que confirmer cette déclaration. Nous avons foi dans l'Organisation des Nations Unies, parce que, aujourd'hui comme hier, elle est, à notre

<sup>2</sup> L'orateur s'est exprimé en allemand; la version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

avis, le meilleur garant du maintien de la paix et de l'application des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

125. Bien que certaines faiblesses se soient révélées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, je crois pouvoir dire que l'Organisation et son secrétaire général — dont la délégation autrichienne souhaite la réélection — ont fait leurs preuves dans des situations particulièrement difficiles. Sans cette organisation, il n'aurait guère été possible de résoudre la multitude de problèmes qui sont apparus dans le monde, ces dernières années. Il nous semble indispensable que chaque pays subordonne ses intérêts particuliers à l'intérêt général et contribue par là à créer l'atmosphère de confiance mutuelle si nécessaire pour édifier sur une base solide un monde heureux et pacifique.

126. Nous avons tous espéré qu'un tel climat permettrait le succès des pourparlers tenus par le Sous-Comité de la Commission du désarmement, qui viennent de s'achever à Londres. Pour l'instant, ces négociations semblent avoir échoué. Mais nous ne croyons pas que cela signifie la fin des pourparlers sur le désarmement. Au contraire, il nous semble que, pour la première fois depuis des années, on a présenté à Londres des propositions concrètes, et que les deux parties se sont sérieusement efforcées de trouver une solution.

127. A la présente session, l'Assemblée générale reprendra ce problème dans le détail. On conçoit que l'opinion publique s'alarme des conséquences incalculables que pourrait avoir l'utilisation des armes nouvelles. Nous sommes heureux de constater que les plans de désarmement discutés à Londres visaient avant tout à réduire ce danger. On n'est malheureusement arrivé à aucun résultat concret, mais, si l'on compare les divers plans de désarmement, on doit cependant constater un certain rapprochement des points de vue. C'est pourquoi il importe que, lors de négociations ultérieures à l'Organisation des Nations Unies, nous continuions à travailler dans ce sens, quelles que soient les difficultés qui pourront surgir.

128. L'Autriche a accepté de limiter son potentiel militaire dans un instrument international, le Traité d'Etat du 15 mai 1955, qui pourrait fort bien représenter l'objectif final du désarmement pour d'autres pays aussi. Nous savons que la limitation de nos armements ne compte guère au regard des forces en présence. Mais nous pensons qu'il est indispensable que quelqu'un fasse le premier pas sur la voie du désarmement. Nous croyons donc avoir ainsi contribué utilement à l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples. C'est aux grandes puissances qu'incombe la responsabilité décisive, dans toute la force du terme, car elles tiennent le sort du monde entre leurs mains.

129. Bien qu'il faille considérer le problème du désarmement comme l'un des plus pressants à l'heure actuelle, on ne peut l'isoler de tous les autres problèmes politiques qui se posent au monde et l'on doit au contraire l'étudier en fonction de ces problèmes. Deux de ces problèmes sont d'une importance primordiale ici: les relations entre l'Ouest et l'Est d'une part, et, d'autre part, la naissance de nouveaux Etats indépendants. Ils modifient nécessairement la physionomie politique du monde. On comprendra que le premier intéresse tout particulièrement l'Autriche, notre pays étant situé au carrefour de l'Est et de l'Ouest. Il semble même qu'aucun pays ne puisse s'y intéresser plus que nous, car toute aggravation de la tension entre l'Est et l'Ouest a des répercussions immédiates, directes ou indirectes, sur

notre vie. Le flot constant de réfugiés qui franchissent notre frontière le démontre clairement tous les jours.

130. L'Assemblée générale s'est préoccupée encore tout récemment de la question de Hongrie. Pendant le débat [677ème séance], la délégation autrichienne a suggéré que, pour des raisons humanitaires, les autorités responsables à Budapest accordent une amnistie générale à tous ceux qui ont été arrêtés ou condamnés à l'occasion des événements de l'an dernier. C'est dans cet esprit humanitaire que l'Autriche, à un moment où les événements qui survenaient dans ce pays voisin du nôtre stupéfaient le monde entier, s'est laissé guider par la Charte des Nations Unies. C'est pour les mêmes raisons purement humanitaires que nous nous adressons aujourd'hui aux autorités responsables en Hongrie pour qu'elles rendent leur liberté à ceux qui sont encore détenus. Nous voulons espérer que cet appel sera entendu et que cette partie du monde connaîtra elle aussi la détente.

131. On comprendra aussi que l'Autriche s'intéresse tout particulièrement au sort de son voisin de l'Ouest. En trouvant une solution au problème de la réunification de l'Allemagne, on contribuerait certainement de façon décisive à la normalisation et à la stabilisation de la situation en Europe. Ici encore, c'est la libre volonté du peuple et son droit à disposer de lui-même tel qu'il est inscrit dans la Charte, qui doit être le principe dont il faut s'inspirer.

132. Bien que ce ne soit pas par nécessité géographique, il est un autre problème dont la solution pacifique a vivement intéressé l'Autriche. Il s'agit des événements du Moyen-Orient, qui ont l'année dernière retenu toute l'attention de l'Assemblée générale.

133. Le fait que les hostilités ouvertes en Extrême-Orient aient pris fin depuis déjà plusieurs années est un signe encourageant. Nous espérons que dans cette région également des solutions permanentes seront bientôt trouvées.

134. Permettez-moi à présent de dire quelques mots au sujet de cet autre ordre de problèmes auxquels j'ai tout à l'heure fait allusion.

135. Il est inévitable que la naissance de nouveaux Etats indépendants modifie la conjoncture politique internationale. Il faudra beaucoup de patience et de compréhension et, surtout, il faudra que disparaisse peu à peu la méfiance, pour éliminer les frictions qui peuvent se produire à cette occasion. Mais je suis convaincu que cela ne peut pas soulever de difficultés insurmontables. Beaucoup dépendra de l'assistance technique et économique à donner à ces jeunes pays pour leur permettre de s'adapter au monde moderne. Nous considérons cette assistance comme l'une des tâches essentielles des Nations Unies.

136. L'Autriche se félicite tout particulièrement de noter que cette année, également, un nouvel Etat est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, et j'adresse au plus jeune de nos membres — la Fédération de Malaisie — tous mes vœux de succès et lui souhaite un avenir pacifique.

137. Il y a un an à peine, j'ai adressé un appel à la communauté mondiale pour qu'elle offre de nouveaux foyers aux 180.000 réfugiés qui sont entrés sur le territoire autrichien à la suite des événements de Hongrie. Je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple autrichiens, à remercier tous ceux qui ont secouru ces malheureuses victimes de notre temps. Je tiens en particulier à remercier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que le Haut-Commissaire

lui-même, pour l'aide active qu'ils ont apportée à des milliers de réfugiés et qui leur a permis de reprendre goût à la vie. Mais plus de 25.000 réfugiés attendent encore qu'un nouveau foyer leur soit offert. Nous sommes convaincus que tout sera fait pour qu'ils puissent, sans tarder, commencer une existence nouvelle.

138. Je pensais devoir accorder dans mon intervention la première place au problème du désarmement, car le désarmement est l'une des tâches fondamentales de notre époque, et évoquer les dangers que représenterait pour l'humanité le recours aux armes atomiques. Mais, là encore, l'Organisation des Nations Unies nous a montré la voie de la solution.

139. Le 1er octobre prochain, en effet, la première Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'ouvrira à Vienne, et le but de cette organisation est de mobiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Plus de 80 nations se sont engagées à participer aux travaux de cette organisation internationale et ont ainsi manifesté leur volonté de travailler au maintien de la paix et d'aider à édifier un avenir meilleur pour l'humanité entière. L'occasion s'offre donc

de substituer les actes aux paroles et de consacrer à des fins meilleures les sommes énormes que coûte la fabrication des armes de destruction massive. Il est également possible qu'une coopération véritable et des résultats concrets créent un climat de confiance qui ne pourrait qu'exercer une heureuse influence sur les efforts visant à réduire les armements.

140. L'Autriche est fière de recevoir la première Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et se montrera digne de l'honneur qu'on lui fera si l'on décide de choisir Vienne comme siège permanent de cette institution. Nous sommes pleinement conscients des lourdes responsabilités qui nous incombent, mais nous ferons de notre mieux pour encourager la coopération internationale et travailler à la compréhension mutuelle des peuples. La cité du Danube, encore tout empreinte de siècles d'histoire et de tradition, pourrait bien inspirer une pensée solennelle, à savoir que la puissance est éphémère et que seul ce qui est bon, noble et beau est capable de créer des monuments durables qui défient le temps.

*La séance est levée à 12 h. 25.*